

LES FEMMES NIGÉRIANES VICTIMES DE TRAITE SEXUELLE EN FRANCE : RECHERCHE ET INTERVENTION SOCIALE

Entretien avec Élodie Aparad¹, Precious Diagboya² & Vanessa Simoni³
réalisé par Marie Bonnet⁴ et co-rédigé par Clotilde O'Deyé⁵

Lors des mobilisations associatives et des débats parlementaires en France, la victime de la traite apparaît sous une forme idéale : jeune femme, étrangère, naïve, innocente et vulnérable, elle nécessite protection au nom de la défense des droits de l'homme. Cette victime idéale devient suspecte dès que son statut légal (sans-papiers) ou son activité (prostituée) sont appréhendés. L'idéalité de la victime est dissoute dans les priorités nationales qui conduisent à se protéger des « indésirables ». La tension entre les priorités du national et les principes universels produit une victime impossible, caractérisée par son absence. [...] Au-delà d'une tension entre l'universel et le national, l'absence de la victime est aussi le résultat d'une relation sociale et des contraintes dans lesquelles sont pris les acteurs (policiers, juges, acteurs associatifs) dans l'exercice de leur activité. (Jakšić, 2008).

1 Élodie Aparad est historienne, chargée de recherche à l'IRD au sein de l'Unité de Recherche Migration et Sociétés (URMIS). Courriel : elodie.apard@ird.fr.

2 Precious Diagboya est philosophe, chercheuse associée à l'Institut Français de Recherche du Nigéria (IFRA-Nigéria). Les réponses de Precious Diagboya ont été formulées en anglais, les traductions réalisées par Élodie Aparad. Courriel : preciousdey@gmail.com.

3 Vanessa Simoni est directrice de la Mission d'information et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist) (www.mist-association.org), administratrice *ad hoc* auprès de la Cour d'Appel de Paris et experte pour le Conseil de l'Europe. Courriel : direction@mist-association.org.

4 Marie Bonnet est anthropologue, psychanalyste, psychothérapeute civile et militaire. Courriel : marie-bonnet@numericable.fr.

5 Clotilde O'Deyé est anthropologue, et intervenante sur les questions d'exil et de parentalité. Courriel : lesculturesassociees@gmail.com.

La traite sexuelle des femmes nigérianes en France est un phénomène identifié sur le terrain depuis déjà plus de 30 ans, et, s'il est impossible d'avancer des chiffres fiables concernant le nombre de victimes, cette réalité est aujourd'hui d'une ampleur considérable, or les femmes nigérianes sont les plus représentées parmi l'ensemble des nationalités concernées.

Pourtant, malgré cette réalité massive, il existe encore de nombreux freins à la mise en œuvre d'une protection juridique et d'une mise à l'abri effectives de ces femmes qui vivent dans une extrême vulnérabilité et qui, au-delà de leur statut de victimes, auraient la possibilité, si tel était le cas, de construire un parcours post-traite beaucoup plus cohérent. Afin de comprendre ce qui se joue dans ce paradoxe, nous donnons ici la parole à deux chercheuses, Élodie Apard et Precious Diagbova et une travailleuse sociale, Vanessa Simoni, toutes trois fortement impliquées à la fois dans la recherche, la mise en lumière, et le traitement de ce phénomène.

Marie Bonnet - Pourquoi vous êtes-vous penchées sur la question de la traite des femmes au Nigéria ? Quel était votre objectif initial ?

Élodie Apard - L'Institut Français de Recherche du Nigéria (IFRA-Nigéria), où j'ai travaillé en tant que chercheuse de 2012 à 2020 a été sollicité pour mener des programmes de recherche sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle à partir de 2015, au moment où l'Europe était saisie d'une sorte de panique morale provoquée par l'arrivée sur son territoire de nombreuses jeunes femmes nigérianes destinées à la prostitution forcée, dans le sillage de ce qui a été hypocritement appelé « la crise migratoire » (Blanchard & Rodier, 2016). Le phénomène est pourtant plus ancien ; il a commencé à se développer entre le Nigéria et l'Italie dans les années 1980 (Beneduce, 2003 ; Carling, 2005 ; Beneduce & Taliani, 2006). Les pouvoirs publics européens – français notamment – s'intéressaient soudain à la question, et les travaux de recherche devaient permettre de mieux comprendre les différents enjeux. Au Nigéria, j'ai d'abord mis en place des équipes de chercheur-e-s puis coordonné les enquêtes ; or il est rapidement apparu que les phénomènes sociaux liés à la traite étaient extrêmement complexes et devaient être étudiés, non pas séparément dans les pays de départ, de transit et d'arrivée, mais devaient être considérés dans un continuum transnational. Il s'est donc agi, pour mes collègues et moi, de développer une approche originale, pluridisciplinaire et multi-située, qui associait par ailleurs des chercheur-e-s nigérian-e-s, européen-ne-s et des acteurs de terrain, ONGs et travailleur-euse-s sociaux-les. C'est dans ce contexte que j'ai rencontré Precious Diagbova et Vanessa Simoni.

Precious Diagboya - Ma démarche initiale était d'étudier l'épistémologie de l'esclavage dans le Sud du Nigéria dans le cadre d'une thèse de philosophie. Je m'intéressais aux types de connaissance et de processus de réflexion qui ont permis et justifié l'esclavage. En explorant ces questions dans l'État d'Edo, dont je suis originaire, l'esclavage sexuel est rapidement apparu comme la forme la plus répandue d'esclavage moderne. Un grand nombre d'organisations internationales et d'ONGs locales de lutte contre la traite des êtres humains étaient par ailleurs présentes dans l'État d'Edo mais la recherche était très peu connectée avec ces acteurs de terrain. Ma formation de philosophe m'a permis d'interroger le « pourquoi » et le « comment » des modes de fonctionnement de la traite et de ses acteurs. Mon objectif principal était d'encourager l'utilisation des résultats de la recherche dans les politiques de lutte contre la traite sexuelle au Nigéria.

Vanessa Simoni - J'ai rencontré les premières femmes nigérianes victimes de traite en 2005, dans le cadre de mon travail au sein de l'association *Le Bus des Femmes* où j'étais cheffe de projet entre 2005 et 2020. À cette époque, elles déposaient des demandes d'asile en prétendant être sierra-léonaises, je ne comprenais pas pourquoi et c'est comme ça que j'ai commencé à m'intéresser à leur parcours. Elles m'ont expliqué les serments qui les liaient à leurs proxénètes et les cérémonies auxquelles elles avaient dû se soumettre avant leur départ du Nigéria. C'est ainsi que j'ai travaillé à mieux comprendre les autorités coutumières qui se portaient garantes de ces serments, notamment le rôle des temples dédiés à la divinité *Ayelala*⁶. En 2011, je suis allée à Benin City pour la première fois dans le cadre d'un projet de coopération avec l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) et l'OIM (Organisation mondiale pour les migrations), et j'ai pu observer la réalité de ces temples et de leur pouvoir. À partir de ce travail, j'ai défendu, avec l'avocate Marine Thisse, l'existence juridique d'un groupe social particulier pour les victimes de traite nigérianes, permettant l'obtention du statut de réfugiée pour ces dernières en 2015. Dans le cadre de la période dite de la « crise migratoire » entre 2014 et 2017, je suis devenue administrative *ad hoc* auprès de la Cour d'appel de Paris et j'ai développé une méthodologie d'éducation par les paires pour faire face à l'arrivée massive de victimes mineures nigérianes à la faveur de l'effondrement de la Libye. J'ai accompagné plus d'une centaine d'enfants

⁶ Divinité appartenant au monde aquatique, *Ayelala* est mobilisée pour les capacités qu'on lui prête à pouvoir tuer toute personne qui ne respecte pas ses engagements. Dans les temples qui lui sont dédiés, *Ayelala* est invoquée pour régler des contentieux et non pour sceller des serments. Voir : Diagboya P. (2019).

nigériennes âgées de 11 à 17 ans auprès des services de protection de l'enfance de Paris et une partie d'entre elles a obtenu, en 2020, la plus lourde condamnation jamais rendue en France dans une affaire de traite⁷. La même année, elles créaient avec leurs paires la première association de victimes de traite en France, la MIST (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite), que je dirige depuis 3 ans.

La traite des femmes du Nigéria vers l'Europe a-t-elle un lien de parenté avec des pratiques anciennes comme l'esclavage, le confiage ou même avec la traite négrière ?

E. A. - Établir un lien entre traite transatlantique et traite sexuelle est un raccourci historique ; les logiques et les enjeux de ces deux phénomènes sont différents, de même que leur ampleur et leur temporalité. Il existe en revanche des pratiques plus proches de la traite sexuelle contemporaine qui ont été identifiées par les historiens comme de possible préalables à une forme d'exploitation sexuelle transnationale. C'est le cas du *Pawnship* : un système de prêt sur gage dans lequel s'inscrivaient des familles devant couvrir des dépenses importantes (mariage, funérailles, impôt...); elles gageaient alors un·e de leurs membres qui, envoyé·e chez le créancier, devait le servir jusqu'à l'effacement de la dette (Fourchard, 2013). Particulièrement développé pendant la période coloniale, le *Pawnship* concernait souvent des jeunes filles, parfois envoyées en dehors de leurs régions d'origine et parfois même dans un autre territoire. Il existe donc des travaux sur l'historicité de l'asservissement sexuel (Aderinto, 2003) ; toutefois les recherches permettant d'expliquer pourquoi la traite sexuelle s'est développée, à la fin des années 1980, entre l'État d'Edo et l'Italie, font encore défaut.

P. D. - L'appellation populaire « esclavage moderne » est répandue notamment en raison du fait que les mêmes outils, mobilisés par ces pratiques anciennes, sont également utilisés dans la cadre de la traite sexuelle : exploitation, servitude pour dette, menaces, coercition et violence sont les instruments clés du maintien en servitude des victimes dans les différents systèmes de traite.

À Marseille, les acteurs de terrain qui s'intéressent à ce phénomène font régulièrement référence au poids de l'emprise du rituel du « Juju »

⁷ Le principal trafiquant et sa femme ont été condamné·e·s respectivement à 19 et 20 ans de prison ferme.

dans le parcours de traite de ces femmes. Est-ce une version trop simplifiée des faits ?

E. A. - On trouve en effet dans les récits qui circulent parmi les Nigérianes victimes de traite en Europe, la récurrence des effets supposés du « Juju » (qui désigne à la fois la cérémonie du serment et l'objet symbolisant l'engagement, mais aussi la menace de répercussions en cas de non-respect de l'accord) et les conséquences de la rupture du contrat sur la santé physique et psychique des femmes qui se sont opposées aux injonctions de leurs trafiquants. Au Nigéria, lorsque les femmes prêtent serment, elles s'engagent à respecter le contrat qui les lie avec leur *Madam* et s'exposent, en cas de non-respect, à des risques précis : on leur dit par exemple qu'elles deviendront folles ou qu'elles ne pourront plus avoir d'enfants. Les symptômes du stress post-traumatique (troubles du sommeil, douleurs abdominales, difficultés respiratoires, crises d'angoisse...) font écho à ces menaces et cristallisent donc les peurs (Taliani, 2012, 2018).

La littérature scientifique européenne sur la traite nigériane s'est ainsi penchée sur la question du « *Juju* », d'une part parce qu'il s'agissait effectivement d'un élément important des processus de traite, mais aussi parce qu'il provoquait une certaine fascination. Selon moi, la focalisation sur le *Juju* a eu un effet « exotisant » et a fait passer au second plan des dynamiques sociales et politiques tout aussi importantes pour comprendre le phénomène.



Audience au Palais de l'Oba de Benin, Ewuare II, septembre 2018.

Photo Clément Sibony.

Le 9 mars 2018, l'Oba de Benin⁸, monarque héritier du trône du royaume de Benin, autorité religieuse suprême pour l'ensemble du peuple Edo, a condamné les serments « scellés à des fins de trafic humain ». Quel impact a eu cet évènement ?

E. A. - En effet, les rituels organisés pour sceller les contrats passés entre les candidates (volontaires ou non) au départ et leurs proxénètes ont été déclarés passibles de malédiction, voire de mort, par l'Oba de Benin. Cette pratique a donc perdu de l'importance dans les processus de traite, même si elle n'a pas complètement disparu.

P. D. - La déclaration de l'Oba a eu trois effets principaux. D'abord, les victimes de traite ont aujourd'hui moins peur de parler. De nombreuses femmes ont ainsi trouvé le courage de fuir, de dénoncer leurs trafiquants, l'exploitation et les abus qu'elles ont subi-e-s. Ensuite, afin de contourner l'interdiction, certain-e-s trafiquant-e-s ont délocalisé les cérémonies en dehors de l'État d'Edo, vers les États voisins d'Ondo et Delta, des territoires sur lesquels l'autorité de l'Oba ne s'exerce pas. Enfin, avec la perte d'influence du *Juju* et donc, l'amoindrissement de la menace spirituelle, les réseaux de traite ont tendance à recourir à des méthodes de contrôle et de coercition plus violentes. L'usage de menaces et de violences physiques, sur les femmes mais aussi sur leurs familles au Nigéria, est un moyen courant de les forcer à payer.

L'Italie est un pays commun de passage de plusieurs réseaux à travers le monde (Europe de l'Est, Afrique) : la situation géographique en est-elle la seule raison ou bien ce pays offre-t-il un terrain qui favorise le déploiement de ces réseaux, notamment la présence de réseaux mafieux de rayonnement international ?

E. A. - Les raisons historiques de l'implantation de réseaux de traite nigériens en Italie n'ont pas encore été scientifiquement documentées, c'est un travail qui doit être réalisé par les historien-ne-s nigérian-e-s et européen-ne-s. Toutefois, plusieurs pistes de réflexion peuvent déjà être envisagées : les migrations de travail vers l'Italie, en particulier la demande en main-d'œuvre dans le secteur

⁸ L'Oba du Bénin n'a plus de réel pouvoir politique depuis l'annexion du royaume par les Britanniques en 1897 ; il garde cependant un rôle consultatif au sein du gouvernement et une forte influence sur la population Edo pour laquelle il a une nature semi-divine. Son palais se trouve dans la ville actuelle de Benin City (capitale de l'État d'Edo).

agricole, peuvent avoir un lien avec le développement d'une migration parallèle, à des fins de prostitution.

Par ailleurs je ne pense pas qu'il existe « un réseau de prostitution européen » basé en Italie ou ailleurs ; il y a de multiples petits réseaux, communautaires ou familiaux, souvent constitués d'un-e proxénète et des membres de sa famille, qui organisent la venue et l'exploitation de femmes en Europe mais qui ne sont pas forcément connectés entre eux. Si de récentes études et rapports ont montré les interactions entre traite, criminalité nigériane et organisations mafieuses en Italie (Nazzaro, 2019 ; Ministero dell'Interno, 2021), il est peu probable que la mafia ait joué un rôle dans l'implantation de réseaux criminels nigériens en Italie, en tout cas aucune étude scientifique ne permet de l'affirmer. Enfin, si l'Italie a été la principale zone de passage de ces réseaux pendant de longues années, aujourd'hui les proxénètes envoient des femmes vers des pays comme les Émirats arabes unis, Chypre ou encore Malte.

La police et les media marseillais évoquent l'essor de gangs dits « des Nigériens » utilisant des techniques pouvant faire penser à l'ultra violence de groupes d'Amérique latine. Ces « Nigériens » ont-ils un rapport avec les femmes nigérianes exploitées ?

E. A. - La présence de « gangs » nigériens à Marseille a été amplifiée et instrumentalisée par les élus et les médias d'extrême droite, sans que l'on sache vraiment quelle est l'ampleur réelle du phénomène. Si certains groupes, associés ou affiliés à des confraternités nigérianes (*Cult Societies*) ont effectivement investi le trafic de drogue et pris le relai des proxénètes dans le contrôle de la prostitution, il semble que leur influence reste assez limitée localement et que la violence de ces groupes s'exerce avant tout contre les communautés nigérianes les plus pauvres. Quant à leur place dans les réseaux de traite, elle a certainement changé depuis l'annulation des serments en 2018 qui a donné lieu à une évolution des méthodes de coercition utilisées dans l'exploitation sexuelle des femmes nigérianes en France ; si menaces spirituelles et physiques ont toujours été simultanément présentes, le rapport entre ces deux formes de coercition évolue, depuis 2018, en faveur des violences physiques et des représailles sur les familles restées au pays. Ce type de reconfigurations a donc pu favoriser l'implication des « gangs » ou groupes cultistes (*Cultist Groups*) nigériens dans le business du sexe en Europe ; toutefois, ce phénomène, difficilement mesurable, ne doit pas occulter le fait que la majorité des hommes nigériens en Europe, dont les compagnes sont souvent issues de la traite, n'est impliquée dans aucune activité criminelle et survit de petits boulots dans des secteurs comme la restauration ou le bâtiment.

Par ailleurs, l'appartenance d'une minorité d'hommes nigériens à des *Cults* ne signifie pas que la criminalité nigérienne en Europe soit organisée, structurée et hiérarchisée. Il existe un intérêt journalistique croissant pour une « Mafia nigérienne » mi-réelle, mi-fantasmée, qui donne lieu à des raccourcis caricaturaux et qui comporte de graves risques de discrimination supplémentaire pour les membres de la diaspora nigérienne en Europe, déjà extrêmement précarisés. Les *Cults* sont, selon moi, des acteurs tardifs et opportunistes de la traite, ils n'en sont pas à l'origine et, en France, en dehors de la région marseillaise, leur implication reste limitée. Le risque de stigmatisation et de criminalisation systématique des hommes nigériens en Europe est très fort, il est donc essentiel d'éviter toute généralisation.

V. S. - La situation de Marseille me semble très singulière ; les réseaux de traite nigérienne se sont implantés très tardivement dans cette ville. Cet état de fait, tout comme l'installation des groupes masculins auxquels vous faites référence ou le fait qu'ils y aient déployé une telle violence dans l'espace public, sont assez uniques et posent de nombreuses questions tant sur le parcours migratoire de ces hommes que sur la nature de l'espace urbain dans lequel ils sont arrivés. Oui, il peut y avoir un rapport entre eux et les femmes par ailleurs exploitées dans la prostitution. Le plus souvent, ce ne sont pas ces hommes qui les ont fait venir en Europe, ils sont arrivés en même temps qu'elles et sont originaires de la même région. Aujourd'hui, ils abusent généralement de leur vulnérabilité alors qu'elles essayent de s'émanciper des trafiquant-e-s auquel-les elles étaient liées au travers de relations de servitude pour dette.

Les mécanismes de protection et de mises à l'abri proposés à l'attention de ces femmes sont-ils adaptés et efficaces aujourd'hui ?

E. A. - En 2015, la reconnaissance des femmes originaires de l'État d'Edo comme un « groupe social » particulièrement vulnérable à la traite sexuelle par les services français de protection des réfugiés a suscité un grand espoir car cette reconnaissance devait faciliter l'accès au statut de réfugiée pour ces femmes. Mais la condition pour être assimilée à ce groupe est de s'être extraite du réseau de traite et de pouvoir le prouver. Ces dernières années en France, le taux de rejet des demandes d'asile déposées par les femmes nigériennes n'a cessé d'augmenter et frôle aujourd'hui les 85 % (De Carpentier, 2022). La Cours nationale du droit d'asile justifie ce taux de rejet massif par le manque de preuve d'une distanciation effective du réseau. Pour les juges, le fait d'avoir un compagnon nigérien – presque systématiquement considéré comme un proxénète ou un *cultist* – suffit souvent à présumer que la demandeuse poursuit une activité

prostitutionnelle, ce qui est profondément injuste. Le système actuel refuse l'asile à des femmes qui ont vécu l'enfer : les viols répétés et la torture en Libye, la prostitution forcée en France, les menaces, la violence physique et psychologique, mais qui souhaitent vivre en France, travailler et s'intégrer. Ces femmes sont également éligibles, en théorie, au Parcours de sortie de la prostitution (PSP), un dispositif mis en place pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge des « victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains ». Or les commissions qui autorisent l'entrée en PSP se montrent également très suspicieuses lorsqu'il s'agit des femmes nigérianes ; beaucoup de dossiers sont rejetés en raison, là encore, du manque de preuve de la mise à distance du réseau de prostitution. En demandant aux victimes de traite d'apporter elles-mêmes les preuves leur permettant d'accéder à leurs droits, le système français prive de protection et de soutien des femmes polytraumatisées se trouvant, souvent avec leurs enfants, dans des situations d'extrême vulnérabilité.

V. S. – Les ressortissantes nigérianes constituent le premier groupe de victimes de traite accompagnées par les associations en France⁹. Elles sont non seulement les plus nombreuses à être victimes de traite mais elles sont aussi les plus en demande d'assistance. Cette prise en charge est le résultat d'un très long travail mené par les professionnels des associations spécialisées à travers tout le pays. La traite nigériane perdure en Europe depuis plus de 25 ans et ses mécanismes sont désormais bien connus par les professionnels qui ont su construire une relation de confiance avec ces femmes malgré les nombreux obstacles. Des initiatives ont été menées partout en France et les résultats sont là. Tout ce travail a certes été partiellement soutenu par les pouvoirs publics à travers les années (notamment dans le cadre de conventions avec les associations spécialisées agissant dans le champ de la prostitution ou de l'asile), mais il s'appuie surtout sur la mobilisation associative et le pouvoir de résilience hors du commun de ces femmes. Les pouvoirs publics n'ont pas pris – et ne prennent toujours pas – la mesure de la crise humanitaire qu'a été la crise migratoire : l'ampleur du nombre de victimes, la gravité des violences qu'elles ont subies en Libye puis en Europe. Il aurait fallu débloquer un fond d'urgence pour elles dès 2015, alors qu'elles arrivaient massivement et qu'une grande partie d'entre elles étaient mineures ; les associations spécialisées auraient pu agir plus rapidement et en protéger davantage. Aujourd'hui, il faut comprendre que de tels traumatismes collectifs doivent faire l'objet d'un long travail sur plusieurs années. Pourtant, on observe une dynamique très frileuse de la part des pouvoirs publics à leur

⁹ Voir le rapport de la MIPROF et de la SSMSI : *La traite des êtres humains en France - Le profil des victimes accompagnées par les associations en 2021 (1)*.

égard et l'assistance se fait au compte-goutte. Dans les grandes villes, beaucoup sont en demande d'hébergement d'urgence et souhaitent intégrer un Parcours de sortie de prostitution (PSP) mais les commissions départementales coordonnant ces parcours sont lourdes et les préfetures restent réticentes à délivrer davantage d'autorisation de travail aux femmes nigérianes, qu'ils considèrent déjà suffisantes, parce que majoritaires. Pourtant, la France ne compte pas plus de 600 bénéficiaires des PSP sur tout le territoire depuis 2016 et les risques liés à leur protection massive me semblent relever du fantasme : cette population est déjà en Europe depuis six à dix ans en moyenne et il est évident qu'elle va rester là. Les années passant, elles construisent des familles et il devient aberrant de penser leur réparation sans prendre en compte les pères de leurs enfants, souvent également Nigériens et polytraumatisés par les violences subies en Libye. Il me paraît préférable au contraire de les aider à sortir de la clandestinité au plus vite, *via* des dynamiques d'accompagnement social individuelles, pour construire un vrai travail de réparation collective.

En ce qui concerne la mise à l'abri, le dispositif national Ac.Sé¹⁰ est important parce qu'il est inscrit dans un décret, cela en fait un outil pérenne. C'est un dispositif unique qui permet de proposer aux victimes des mises à l'abri dans d'autres départements et cela n'existe dans aucun autre pays. C'est intéressant aussi parce qu'il réunit aussi bien des associations spécialisées que des centres d'hébergement généralistes et cela permet donc de diffuser la pratique professionnelle au niveau national. Toutefois, le dispositif aurait besoin d'être renforcé aujourd'hui pour pouvoir répondre plus rapidement aux demandes.

Qu'en est-il des institutions et des dispositifs mis en place au Nigéria pour lutter contre la traite et aider les victimes ?

P. D. - Dans les années 1990, les organisations non-gouvernementales étaient en première ligne dans la lutte contre la traite et dans l'aide aux victimes au Nigéria. Des structures telles que *Girls Power Initiative* (GPI), *Idia Renaissance et Women trafficking and Child Labour Eradication Foundation* (WOTCLEF) étaient très actives et avaient développé de nombreuses actions de plaidoyer ainsi que des programmes de réhabilitation pour les victimes de traite. Le gouvernement nigérien s'est impliqué à son tour dans la lutte contre la traite à partir du début des années 2003, créant notamment, à cette date, la première Agence nationale de lutte contre la traite en l'Afrique de l'Ouest : la NAPTIP (*National Agency for the Prohibition of Traffic in Persons*). Il s'agit d'une agence fédérale active sur l'ensemble du territoire et qui dépend donc

¹⁰ Dispositif national d'accueil et de protection des victimes de la traite (acse-alc.org).

du gouvernement central, pas des États. Bien sûr, cela n'empêche pas totalement les dysfonctionnements et les pratiques de corruption, mais depuis la création de l'Agence, des efforts majeurs ont été faits, au niveau fédéral et au niveau local, pour combattre les pratiques de traite. En 2022, 11 des 36 États de la fédération nigérienne avaient mis en place des unités spécifiques (*Task Forces*) dédiées à la lutte contre la traite et opérationnelles au niveau local, au niveau des communautés. Avec la NAPTIP, les *Task Forces* et les ONGs, le Nigéria dispose d'un système de protection des victimes de traite bien organisé, et notamment d'un réseau de foyers de mise à l'abri, étendu sur tout le territoire. La NAPTIP est également en charge des procédures judiciaires ; de nombreuses poursuites sont menées et des condamnations prononcées. Les données de la NAPTIP sont par ailleurs rendues publiques *via* son site internet¹¹. Ces efforts doivent bien sûr être combinés avec une coopération judiciaire et policière internationale. La récente extradition d'une trafiquante vers l'Italie (Weir, 2023) montre que les collaborations sont possibles ; il est nécessaire qu'elles soient plus systématiques.

E. A. – Les dispositifs de protection et de prise en charge des victimes de traite, en France comme au Nigéria, ne peuvent pallier les difficultés économiques, l'absence de services publics, l'injustice sociale et le manque d'opportunités qui caractérisent le quotidien des citoyen-ne-s nigérian-e-s qui, face à l'impossibilité de voyager légalement vers les pays développés, optent pour la voie « clandestine » et acceptent les propositions des trafiquants. Les politiques migratoires européennes, toujours plus restrictives depuis 20 ans, se sont externalisées, d'abord en Libye, qui jouait le rôle de garde-frontière pour les pays de l'Union Européenne jusqu'à la chute de Kadhafi. Ensuite, lorsque le territoire libyen est devenu incontrôlable, c'est en amont, au Niger, qu'ont été appliquées des mesures de restriction des mouvements migratoires (Frowd, Aparad & Delle-Adedeji, 2023). Ces politiques successives ont eu des effets directs sur l'évolution des pratiques de traite ; les transporteurs prennent de plus en plus de risques pour éviter les contrôles, les coûts de voyage augmentent et l'exploitation sexuelle intervient très tôt sur le parcours.

Du point de vue du travail social, quel message adresser aux professionnel-le-s qui accueillent ces femmes dans des dispositifs d'hébergement ?

V. S. – L'hébergement est une des principales demandes des femmes nigérianes aujourd'hui dans notre association. Les professionnel-le-s qui peuvent

¹¹ <https://naptip.gov.ng/>

les accueillir et les mettre à l'abri jouent un rôle central parce qu'ils-elles répondent à un besoin réel pour des femmes qui peuvent ainsi vraiment engager un changement de vie considérable. C'est là une base solide pour construire une relation d'accompagnement favorable. Ils-elles doivent avoir en tête ce qu'elles ont vécu avant d'arriver dans leur dispositif, le monde qu'elle quitte, et combien ce changement est à la fois source de soulagement et de tension tout à la fois. Ces femmes ont une grande capacité d'adaptation mais elles connaissent très peu notre système et viennent d'un pays très capitaliste, injuste et violent. Les professionnel-le-s doivent prendre le temps d'avoir une démarche pédagogique. Deux leviers sont concrètement très utiles : aider ces femmes à comprendre les étapes précises à venir de leur parcours, à court, moyen et long terme, et comprendre le fonctionnement du système de solidarité français. Beaucoup de tensions, voire de troubles psychologiques, viennent du fait qu'elles ne savent pas ou ne comprennent pas ce qui se passe ou ce qu'on attend d'elles. Comme pour beaucoup d'immigrés, le système de la sécurité sociale, de la CAF, des services publics ou du logement social sont totalement inédits. Cela peut entraîner des malentendus et des tensions avec les travailleur-euse-s sociaux-ales face à des bénéficiaires qu'ils jugent « consuméristes » sans prendre toujours le temps d'expliquer aux personnes le fonctionnement et les attendus du système français. De la même manière, il convient d'expliquer les obligations de la loi, mais aussi les valeurs de la culture française, en matière d'éducation des enfants par exemple. La maternité est très importante pour elles, mais là encore nos pays sont très différents et nous n'avons pas forcément la même représentation de ce qu'est une « bonne » éducation (O'Deyé, 2021 ; Beneduce & Taliani, 2016 ; Manier, 2020) ; sans imposer une norme à une autre, il est utile pour ces femmes de comprendre certains fossés culturels face auxquels elles peuvent être totalement désarçonnées. Enfin, il ne faut pas oublier qu'au-delà des graves violences qu'elles ont subies dans le cadre de la traite, et qui ont profondément affecté leur mode relationnel, elles sont originaires d'un pays où les droits des femmes sont quotidiennement bafoués. C'est pourquoi, il est très intéressant de voir que d'autres thématiques émergent aujourd'hui au sein de cette communauté comme la lutte contre l'excision ou la violence conjugale. Ces questions se développent alors qu'elles construisent des familles et qu'elles déplacent la lutte pour leurs droits dans la sphère privée. Beaucoup de travailleur-euse-s sociaux-ales y voient uniquement des stratégies opportunistes de régularisation administrative, mais je pense qu'il faut surtout y voir les résultats d'une évolution collective majeure et un levier que les professionnel-le-s doivent utiliser pour faire alliance avec elles, aborder enfin ces questions très taboues, et développer des parcours de soins en couple et en famille.

Les professionnels impliqués dans le soutien aux femmes nigérianes au moment d'une mise à l'abri en France manquent d'outils et de ressources pour accompagner également les enfants de ces femmes. Pourquoi cet impensé de la maternité ?

E. A. - La maternité est au centre du projet de vie de quasiment toutes les femmes nigérianes victimes de traite en France. Reprendre le contrôle sur sa fécondité après l'expérience de la prostitution forcée (parfois accompagnée d'avortements forcés) et devenir mère, c'est à la fois un accomplissement et une façon de se réparer, cela permet de renouer avec les normes en vigueur au Sud du Nigéria, qui font de la maternité un statut social valorisant auquel sont rattachées un certain nombre de prérogatives (Oyèwùmi, 1997). Le fait que de nombreuses femmes deviennent mères malgré des difficultés de logement, des situations administratives compliquées ou en l'absence de revenus peut être considéré par certains travailleur·euse·s sociaux·ales comme irresponsable, d'autant que les services d'hébergement d'urgence et les parcours de réinsertion ne sont pas toujours adaptés aux familles. Mais il s'agit d'une étape essentielle dans le parcours de vie de ces femmes et compte tenu des multiples expériences traumatiques qu'elles ont vécues, mais aussi des relations complexes qu'elles-mêmes entretiennent avec leurs propres mères, il est important qu'elles soient accompagnées et aidées.

Vos recherches montrent qu'il existe une transmission générationnelle au Nigéria avec une culture de l'enrichissement via la traite. Comment avez-vous pu mettre ces éléments en évidence ?

P. D. - Pour répondre à cette question, j'aimerais souligner deux éléments qui, selon moi, montrent bien que la traite s'inscrit dans des projets familiaux d'ascension sociale collective et peuvent donc participer d'un processus de transmission intergénérationnel. D'abord, c'est la perspective selon laquelle la traite est une transaction normale, un moyen plus rapide de sortir de la pauvreté. Basées sur cette perception, certaines familles décident de tenter leur chance et de sacrifier une ou deux de leurs filles en les envoyant en Europe par la route, avec l'espoir qu'elles réussiront. Ensuite, c'est le fait que certain·e·s trafiquant·e·s sont considéré·e·s comme des modèles de référence en ce qui concerne le succès et l'enrichissement. L'image de la réussite que véhiculent les trafiquant·e·s est véritablement problématique pour la société Edo, car cela a complètement éclipsé la dimension criminelle et immorale de la traite. Ainsi, le succès financier de certain·e·s acteur·rice·s de la traite a amené une majorité de personnes à voir ces pratiques comme une entreprise positive, dans laquelle il était intéressant d'investir.

E. A. - Pour compléter les propos de ma collègue, je dirai que le modèle de réussite incarné par les *Madams* est visible partout et par tou-te-s à Benin City, tant la ville a été marquée par le succès et l'enrichissement de ces femmes. Elles possèdent aujourd'hui de grandes maisons, des hôtels et des boutiques, ce sont des femmes influentes, craintes et donc, respectées. Si de telles réussites ne concernent qu'un pourcentage infime des femmes parties en Europe, elles ont marqué la société Edo et légitimé la traite. C'est l'espoir d'enrichissement et de reclassement social collectif qui est transmis de mères en filles et qui constitue la base de la « culture de la traite ». C'est en nous entretenant avec les familles au Nigéria, avec les femmes nigérianes en France, mais également avec les *Madams* rentrées à Benin City que nous avons pu faire ressortir ces dynamiques de transmission.

Dans vos recherches, vous établissez des liens entre des éléments structurels, propres à la société nigériane (soumission des filles aînées à leur mère, logiques de classes sociales très fortes, corruption...) et le développement de ce système de la traite. Au-delà, qu'est-ce que la traite nigériane a en commun avec d'autres systèmes de traite à travers le monde ?

P. D. - Le point commun avec de nombreux autres pays, c'est le désir de ces femmes de sortir de la misère, et la détermination, individuelle comme collective, à s'élever socialement. Toute famille pauvre souhaite ardemment ne pas le rester et fait donc tout ce qu'elle peut pour changer sa condition. Dans l'État d'Edo, c'est en investissant notamment l'économie de la traite qu'elles comptent y parvenir.

E. A. - En effet, la pauvreté est le facteur commun. Différemment selon le pays, selon le contexte politique, économique et social, les familles et les individus trouvent dans la traite des moyens d'améliorer leur vie. Au Nigéria, et à Edo State en particulier, les opportunités d'ascension sociale sont rares, les outils d'enrichissement légaux étant monopolisés par une élite politico-économique. Par ailleurs, la corruption – au Nigéria et ailleurs – permet à des pratiques criminelles comme la traite de se développer et de prospérer, supplantant parfois les activités économiques formelles dans l'imaginaire collectif de la réussite.

Les travaux que vous menez mettent en lumière les difficultés d'insertion de ces femmes en Europe en raison d'une politique de déni de la gravité de leur situation de la part des institutions. Une hypocrisie

est-elle à l'œuvre également du côté des autorités au Nigéria et même, pourrait-on dire, des familles qui savent ce qui attend leurs filles en Europe et des anciennes victimes qui reviennent d'Europe sans mettre en garde les futures candidates ?

P. D. - Ce sont les deux faces de la même pièce ; un regard extérieur peut y voir de l'hypocrisie mais l'ensemble des acteurs évoqués cherche simplement un moyen de gagner sa vie, de s'en sortir. Ces acteur-riche-s voient leur implication dans ces processus comme une activité humaine parmi d'autres, ils-elles considèrent leurs actions comme normales. Lorsque les *Priests* organisent les cérémonies et font prêter les serments, cela fait partie de leurs attributions quotidiennes ; ils font également prêter des serments dans le cadre de conflits fonciers, de querelles de voisinage ou de contentieux commerciaux, c'est leur métier. Le fait que certains serments soient liés à la traite n'altère ni leurs compétences, ni leur légitimité. Les mères qui poussent leurs filles à partir veulent subvenir aux besoins du reste de la famille. Le jugement moral n'est pas la question ici, c'est la survie avant tout.

E. A. - On peut effectivement se demander à quel moment les acteur-riche-s jouent sur les représentations ou les fantasmes et déguisent la vérité pour arriver à leurs fins. En France, on a tendance à croire que si les réalités de la traite étaient connues de tou-te-s et qu'elles étaient clairement énoncées par les différent-e-s acteur-riche-s impliqué-e-s, à tous les niveaux, cette forme d'exploitation sexuelle prendrait fin. Mais c'est le prisme européen qui amène ce questionnement ; vu du Nigéria, peu importe le prix à payer, chacun-e a de bonnes raisons de tenter sa chance. Au cours des vingt dernières années, les ONGs nigérianes ont mené des actions de plaidoyer et des campagnes anti-traite, or cela n'a eu que des effets limités sur le désir de partir pour l'Europe avec l'aide de trafiquants.

P. D. - Il y a aussi l'image fantasmée de l'Europe, très différente de la réalité, qui est dépeinte sur les réseaux sociaux, par les trafiquants afin d'attirer de nouvelles victimes, mais aussi par les filles elles-mêmes, qui veulent donner une image positive et enviable de leur vie en Europe, quitte à nier ou cacher les difficultés qu'elles traversent. J'imagine que c'est la même chose pour la plupart des situations de traite ; les apparences sont trompeuses. Ces mensonges, ces exagérations, sont utilisés pour convaincre, c'est une constante des processus de recrutement ; sans cela, les femmes ne partiraient pas.

Pensez-vous que le phénomène s'intensifie ou au contraire diminue ?

P. D. - En 2018, il y a eu un fort ralentissement des dynamiques de traite dans l'État d'Edo. Les réseaux de trafic ont mis du temps à se réorganiser et à développer de nouvelles stratégies après la déclaration de l'Oba. Mais au bout de quelques mois, on a commencé à assister à la relocalisation des cérémonies dans les États voisins et à la reprise des pratiques de traite. Mais c'est aussi à la suite de la pandémie Covid-19 et de ses conséquences économiques au Nigéria, notamment l'inflation record, que de profonds changements sont intervenus. La traite a augmenté, mais non plus avec l'Europe pour destination principale ; cette fois, c'est vers les pays d'Afrique de l'Ouest tels que le Ghana, le Burkina, la Côte d'Ivoire ou le Liberia que les réseaux ont envoyé des filles. Selon de récents travaux de recherche, les sites miniers d'Afrique de l'Ouest se caractérisent par une forte « demande » de femmes prostituées, ce dont profitent les réseaux de traite ; envoyer des femmes dans ces pays est moins cher et moins risqué comparé à la traversée du désert et de la Méditerranée.

Vos résultats de recherche pourraient-ils conduire à infléchir, enrichir, modifier les politiques publiques et dans l'idéal dans quel sens, comment ?

P. D. - Réussir à influencer les politiques publiques est un des objectifs majeurs de notre travail de recherche, nous avons d'ailleurs toujours orienté la diffusion des résultats de nos études en direction des acteur-ric-e-s, étatiques ou associatifs, qui sont en charge des questions de traite, en France comme au Nigéria.

E. A. - Bien sûr, éclairer les politiques publiques, réussir à éclairer les phénomènes liés à la traite et les rendre intelligibles aux acteurs de terrain, c'est un aspect important de notre travail et c'est la raison pour laquelle les collaborations entre chercheur-e-s et travailleur-euse-s sociaux-ales sont essentielles. Les chercheur-e-s sont trop souvent déconnecté-e-s des espaces dans lesquels les décisions sont prises, dans lesquels les actions se développent, il est important qu'ils-elles puissent penser les résultats de leurs travaux comme des outils de production de connaissances, mais également comme des outils de réflexion mobilisables dans l'action et la prise de décision.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADERINTO S., 2007. « The Girls in Moral Danger: Child Prostitution and Sexuality in Colonial Lagos, 1930s-1950 », *Journal of Humanities and Social Sciences*, 1-22.
- APARD E., DIAGBOYA P. & SIMONI V., 2020. « La prostitution, ça ne tue pas ! Projets d'ascension sociale familiale dans le contexte de la traite sexuelle (Nigéria-Europe) », *Politique Africaine*, 159 : 51-82.
- BENEDUCE R., 2003. « Sessualità, corpi “fuori luogo,” cultura: Pratiche e discorsi su migrazione e prostituzione », *Pagine*, 22(2) : 6-63.
- BENEDUCE R., TALIANI S., 2006. « Embodied Powers, Deconstructed Bodies: Spirit Possession, Sickness and Search for Wealth in Nigerian Immigrant Women », *Anthropos*, 101(2): 429-49.
- BENEDUCE R., TALIANI S., 2016. « Je pouvais espérer, j'étais en droit de penser que cela pouvait se passer autrement » Fragments sur la famille immigrée, *Ethnologie française*, 46(2) : 299-312.
- BLANCHARD E., RODIER C., 2016. « Crise migratoire : ce que cachent les mots », *Plein droit*, 111(4) : 3-6.
- CARLING J., 2005. *Trafficking in women from Nigeria to Europe*. Washington, Migration Policy Institute [En ligne]
- <https://www.migrationpolicy.org/article/trafficking-women-nigeria-europe>
- DIAGBOYA P., 2019. « Oath Taking in Edo: Usages and Misappropriations of the Native Justice System ». [Research Report] *IFRA-Nigeria Working Papers Series 74*, IFRA-Nigeria : 1-20.
- DE CARPENTIER M., 2022. « L'impossible accès à l'asile des Nigérianes victimes des réseaux de prostitution », *Médiapart*. <https://www.mediapart.fr/journal/france/261022/l-impossible-acces-l-asile-des-nigerianes-victimes-des-reseaux-de-prostitution>
- FALOLA T., LOVEJOY P. (eds), 2003. *Pawnship, Slavery and Colonialism in Africa*. Trenton, Africa World Press.
- FOURCHARD L., 2013. « Prêt sur gage et traite des femmes au Nigéria, fin 19^e - années 1950 », in Lavaud-Legendre B., *Prostitution nigériane, entre rêves de migration et réalité de la traite*. Paris, Karthala : 15-32.

FROWD P., APARD E. & DELE-ADEDEJI I., 2023. « Quasilegality and migrant smuggling in Northern Niger », *Trends in Organized Crime*, Springer.

JAKSIC M., 2016. *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*. Paris, CNRS éditions.

JAKSIC M., 2008. « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », *Cahiers internationaux de sociologie*, 124 : 127-146.

MANIER M., 2020. « Les spécificités des actions parentalité dans le champ de l'intégration des femmes migrantes et immigrées », *Revue des politiques sociales et familiales*, 134 : 67-79.

MINISTERO DELL'INTERNO, 2021. Dipartimento della Pubblica Sicurezza. Direzione Centrale della Polizia Criminale. *La tratta degli esseri umani in Italia. Focus*. https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2021-04/focus_la_tratta_10mar2021_10.30.doc1_.pdf

NAZZARO S., 2019. *Mafia nigeriana: la prima indagine della Squadra anti-tratta*. Roma, Città Nuova.

O'DEYÉ C., 2021. *Accompagner la parentalité en exil, analyse et guide pratique à l'usage des intervenants*. Rennes, Presses EHESP.

O'DEYÉ C., 2023. « Des bébés dans les bras », in BARRAS C. & MANCO A., *L'accompagnement des familles exilées pendant la crise sanitaire*. Paris, L'Harmattan : 185-210.

OYÈWÙMI O., 1997. *The Invention of Women. Making an African Sense of Western Gender Discourses*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

TALIANI S., 2012. « Coercion, Fetishes and Suffering in the Daily Lives of Young Nigerian Women in Italy », *Africa*, 82(4) : 579-608.

TALIANI, S. 2018. « Du dilemme des filles et de leurs réserves de vie : La crise sorcellaire dans la migration nigériane », *Cahiers d'études africaines*, 231-232 : 737-761.

WEIR K., 2023. « Nigerian Woman Who Ran Prostitution Ring Extradited to Italy », Reuters. <https://www.reuters.com/world/africa/nigerian-woman-who-ran-prostitution-ring-extradited-italy-2023-03-08>

RÉSUMÉ

La traite sexuelle des femmes nigérianes en France est un phénomène de grande ampleur, identifié sur le terrain depuis presque de 30 ans. Cet article donne la parole à deux chercheuses, Élodie Aparad et Precious Diagbova et une travailleuse sociale, Vanessa Simoni, toutes trois fortement impliquées à la fois dans la recherche, la mise en lumière, et le traitement de ce phénomène en Europe et au Nigéria. Il dénoue un certain nombre de représentations et de freins politiques qui entourent ce phénomène et qui empêchent en partie de l'endiguer, ici et là-bas, laissant les jeunes femmes concernées dans une extrême vulnérabilité. Il donne également des clés pour engager un changement de paradigme dans la prise en charge concrète de ces femmes.

Mots-clefs : traite sexuelle, Nigéria, prostitution, État d'Edo, Cult Sociétés.

SUMMARY

Nigerian women victims of sex trafficking in France: research and social intervention

Sex trafficking of Nigerian women in France is a large-scale phenomenon, identified on the ground for more almost thirty years. This article gives the floor to two researchers, Elodie Aparad and Precious Diagbova, as well as a social worker, Vanessa Simoni, all three strongly involved in the research, highlighting, and treatment of this phenomenon in Europe and Nigeria. It unravels several representations and political obstacles surrounding this phenomenon, which partly prevent it from being contained, here and there, leaving the young women concerned in extreme vulnerability. It also provides keys to initiate a paradigm shift in the concrete care of these women.

Keywords: sex trafficking, Nigeria, prostitution, Édo State, Cult Societies.